



GYM V POUR TOUS
Gymnastique Volontaire
53 bis rue de Fontenay – BP 123
94304 VINCENNES Cedex
Tél : 06 62 80 72 00
gymvpourtous.fr

REGLEMENT INTERIEUR GYM-ENFANT **Gymnases de l'Ouest et Georges Serre**

L'association accueille les enfants de 3 ans à 8 ans (maternelle, CP et CE1).
Ces activités fonctionnent aux jours et heures et dans les lieux indiqués par l'Association.

L'animateur est responsable de l'animation pédagogique. Il est secondé par un ou deux responsables de cours.

Chaque enfant doit être titulaire de la licence-assurance de la saison concernée.
L'inscription s'accompagne d'une fiche autorisation et décharge de responsabilité. Les parents sont tenus de renseigner tous les éléments utiles pour l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions (personnes accompagnatrices, personnes à contacter en cas d'urgence, maladies infectieuses ou chroniques...). Ils s'engagent à communiquer immédiatement toute modification pouvant survenir au cours de l'année par rapport à l'état premier.
L'inscription devra obligatoirement être accompagnée d'un certificat médical de moins de trois mois.

L'association est responsable de l'enfant à compter de l'accueil jusqu'à la sortie notifiée sur le bulletin d'adhésion.

Tout enfant non repris en charge par les parents à l'horaire notifié reste sous la responsabilité de l'association. Celle-ci pourra, pour se dégager de cette responsabilité et assurer la sécurité de l'enfant faire appel au commissariat de la commune qui assurera la prise en charge de l'enfant.

L'association informera personnellement les parents d'évènements survenant à leur enfant et demandant une attention particulière : problème de comportement, retards systématiques, absence non justifiée, malaises, chutes pendant la séance.

Règles communes applicables aux gymnases Louis-Georges Serre et de l'Ouest

L'accès aux salles de sport dans les gymnases n'est autorisé qu'aux enfants inscrits et licenciés à l'association et est interdit avant le début des cours.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les enfants devront porter des chaussures de sport réservées uniquement à cette activité. Les enfants devront avoir un comportement calme, ne pas courir ni crier dans les locaux annexes (couloirs, escaliers, vestiaire...).

Accès au Gymnase Louis-Georges Serre

Les adultes accompagnant les enfants seront autorisés à entrer uniquement le temps de les préparer dans les vestiaires.

Les enfants seront ensuite pris en charge par le responsable de cours titulaire de licence GV qui les accompagnera à la salle de sport où se dérouleront les cours.

Les parents ne pourront attendre les enfants dans les vestiaires. Ils seront priés de repartir et de revenir à la fin du cours pour récupérer leur enfant.

Les poussettes ne pourront pas être entreposées dans le gymnase et devront rester à l'extérieur.

Accès au Gymnase de l'Ouest :

Les adultes accompagnant les enfants seront autorisés à attendre la fin du cours dans les vestiaires.

Les poussettes devront être entreposées au sous-sol près du placard GYM V et ne pas entraver les sorties de secours.

Vincennes, le 1^{er} septembre 2018